

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 21 FEVRIER 2017**

Le vingt et un février deux mille dix-sept, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 16 février 2017.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHARTIER Patricia, CHAUVEAU Magali, LEDOUX Nadine, PIOT Marylène, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI, Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.  
Excusée : Mme HERAULT Laurence.

Secrétaire : M. FOUCHE Patrice.

Il y a deux observations sur le dernier procès verbal :

Madame Piot Marylène fait remarquer qu'au paragraphe 11 il s'agit de "Lire en Belle". La modification a été effectuée.

Monsieur Rousseaux Patrick fait savoir qu'au paragraphe 10 (dernière ligne) il s'agit de la commission sécurité mais non la commission communale de sécurité.

Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

Monsieur le maire demande aussi la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour, s'agissant du cabinet médical. Les élus sont favorables à sa demande.

#### **1 – REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TECHNIQUES DE CATEGORIE C**

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, les élus ont voté à l'unanimité, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) pour les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, catégorie B et ATSEM catégorie C.

Ils avaient formulé le souhait que cette indemnité ne soit versée qu'à la condition que les agents (pour lesquels le décret d'application de cette nouvelle indemnité n'est pas encore voté) bénéficient d'une augmentation similaire de leur IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité), soit 10 %. Après contact auprès du centre de Gestion, cette possibilité peut s'appliquer. Monsieur le maire propose donc la même augmentation pour les agents techniques de catégorie C.

Les élus émettent un avis favorable.

Les indemnités ainsi revalorisées seront appliquées aux salaires du 1er mars 2017.

#### **2 – CHOIX DU NOM DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La commission thématique « Information, communication » de la communauté de communes du, Cellois, Cœur de Poitou, Mellois et Val de Boutonne, s'est réunie à plusieurs reprises courant 2016 dans le but de proposer plusieurs noms pour cette future communauté de communes.

Suite à une enquête auprès de la population, (48 000 documents distribués pour 72 réponses), le comité exécutif a proposé les trois noms suivants :

- Mellois en Poitou,
- Poitou Mellois,
- Sud Deux-Sèvres.

Monsieur le maire propose aux élus un tour de table où chacun peut s'exprimer.

M. Rousseaux P. : Historiquement, quand un nom est choisi, c'est souvent celui de la ville principale. Le pays Mellois est reconnu historiquement, le Mellois, ça ne parle pas.

M. Dupeu L. : Pour autant, on ne représente pas tout le sud des Deux-Sèvres.

M. Fouché P. : Le meilleur nom aurait été La Communauté de communes du Cœur du Poitou. Il va voter pour "Sud Deux-Sèvres" même s'il sait que Melle n'acceptera jamais ce nom.

Après un vote, les noms choisis pour la communauté de communes du, Cellois, Cœur de Poitou, Mellois et Val de Boutonne, ont recueilli les suffrages suivants :

- Sud Deux-Sèvres : 13 voix

- Poitou Mellois : 1 voix

Sud Deux-Sèvres est donc le nom choisi par les élus de la commune de Fressines.

M. Nivau pense que ces trois noms risquent d'être remis en cause pour relancer une nouvelle enquête.

### **3 – COMMISSIONS A LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

\* Un certain nombre de commissions sont mises en place par la nouvelle communauté de communes. Celles-ci sont ouvertes aux élus

Chaque conseiller a reçu un tableau listant toutes les commissions.

M. le maire est inscrit à la commission finances et commission sociale.

M. FOUCHE P. est inscrit à la commission économique.

S'inscrivent : Mmes LEDOUX N. et CHAUVEAU M. à la commission scolaire,

Mme CHAUVEAU M. et M. ROUSSEAU P. à la commission environnement.

Mme CHARTIER P. à la commission développement économique.

M. Rousseau fait savoir que s'il assiste à une commission qui ne travaille pas, il se désengagera de celle-ci.

\* Commission des impôts directs :

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 9 février 2017, a créé la commission intercommunale des impôts directs (CIID). Les communes de plus de 1000 habitants sont invitées à désigner 4 titulaires et 4 suppléants. Il reviendra au directeur des finances publiques, sur la liste établie par l'organe délibérant de l'EPCI (20 titulaires et 20 suppléants sur les 220 personnes proposées pour l'ensemble de la nouvelle communauté de communes) de retenir 10 noms pour les commissaires titulaires et 10 noms pour les commissaires suppléants, chargés de siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Les élus désignés sont :

Titulaires : MM. NIVAU Christian maire, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, TEXIER Alain adjoint au maire,

Suppléants : Mmes BALOTHE Paulette, LEDOUX Nadine adjointe au maire, PIOT Marylène, M. BROSSEAU Christophe.

### **4 – PROPOSITION DE LA CAO - ATTRIBUTION DU MARCHÉ "TRAVAUX MAIRIE PHASE II"**

Monsieur le maire présente aux élus le résultat de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie une première fois le 7 février 2017 puis le 21 février 2017, après contrôle des dossiers des entreprises retenues (tableau ci-dessous).

Il rappelle que le projet fait appel à douze lots différents et présente le récapitulatif, avec les entreprises retenues et le montant de chaque lot.

Les membres de la commission ont fait le choix de retenir, en sus du projet de base, 4 variantes (n°1, 4, 5, 6 listées dans le tableau ci-dessous) sur les six proposées. Il s'agit de l'embellissement de la façade de la mairie, de la façade en vis-à-vis de l'extension, de la pose d'un chauffage à inertie dans les sanitaires et d'un amplificateur et vidéo projecteur dans la salle du Conseil municipal.

Les aménagements extérieurs se feront en régie. La variante démoussage n'est pas retenue. La CAO (Commission d'Appel d'Offres) pense que la régie devrait plutôt refaire la toiture.

Le montant global des travaux avec variantes, est de 357 034,62 € HT (428 441,54 € TTC).

M. le maire annonce que le dossier de demande de subvention FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Public Local) a été déposé en Préfecture. Le FRIL n'existe plus.

Il souhaiterait ne pas avoir besoin d'un emprunt pour ce projet.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- Émettent un avis favorable à la décision de la commission d'appel d'offres,

- Nomment M. le maire Personne Responsable des Marchés et le chargent de signer tout document s'y rapportant.

Les marchés seront signés le 7 mars en mairie, début des travaux le 10 avril, fin des travaux en janvier 2018.

Lot	Entreprise	Montant € HT	Variante € HT (1, 4, 5, 6)	TOTAL € HT
1 Désamiantage	Ets A.D.S. 79 ST Aubin le Cloud	7 368,80		7 368,80
2 VRD	BONNEAU et Fils 79 Ste Ouenne	56 905,03		56 905,03
3 Gros Oeuvre	BRISSON Tienno 79 Ste Blandine	64 032,91	2 731,69 1 4 352,87 4	71 117,47
4 Charpente, murs bois ossature	SAS POUGNAND 79 Celles-Sur-Belle	46 634,34	2 905,08 1	49 539,42
5 Couverture étanchéité	Couvertures LOPEZ 79 Mauzé Thouarsais	15 778,43		15 778,43
6 Menuiseries Ext alu, Occultations, métallerie	Sarl S.M.C.C. 79 St-Maurice-La- Fougereuse	28 251,51		28 251,51
7 Cloisons sèches isolation, plafonds, menuiseries int.	Sarl S.M.C.C. 79 St-Maurice-La- Fougereuse	38 888,19		38 888,19
8 Chape, carrelage, faïence	Sarl NAUDON PENOT 79 St Gelais	20 894,35		20 894,35
9 Peinture intérieure et extérieure	Sarl DAUNAY RIMBAULT 79 Niort	6 459,49	4 735,23 1	11 194,72
10 Signalétique	DALLERIT 79 Ste Néomaye	2 727,69		2 727,69
11 Ventilation plomberie sanitaires	CB ELEC 79 St-Maixent-l'Ecole	17 926,01		17 926,01
12 Electricité chauffage électrique	BRUNET 79 Niort	33 987,00	874,00 5 1 582,00 6	36 443,00
<b>TOTAL</b>		<b>339 853,75</b>	<b>10 372,00</b>	<b>357 034,62</b>

## **5 - LOCATION DU CABINET MEDICAL**

Monsieur le maire rappelle la signature d'un bail professionnel signé entre la commune de Fressines, propriétaire d'un bâtiment communal mis à disposition, 3 rue de la Thibauderie, et M. BOYERE Hervé, médecin omnipraticien. Ce bail a été signé le 14 décembre 2010, pour une période de six ans.

En son article 4, ce bail professionnel pouvait être renouvelé par tacite reconduction en l'absence de congé par le preneur ou le bailleur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les deux parties étant favorables à la reconduction du bail, celui-ci est renouvelé pour une période de six ans, dans les mêmes conditions.

Concernant le loyer, il a été ramené mensuellement à 450,00 €, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, par avenant n°3 au bail professionnel, signé par les deux parties, le 15 mars 2016.

Les élus émettent un avis favorable à la reconduction du bail précité moyennant un loyer mensuel de 450,00 €, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et chargent M. le maire de signer l'avenant n° 4 au bail professionnel en ce sens.

## **6 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information/ M. Fouché Patrice

- \* 4 grands panneaux pour affichage du plan communal : 537,60 € les 4 aux Ets DECO Graphic. Accord des élus.
- \* Le projet d'affiches pour l'écuroduc est présenté.
- \* Fressines Infos à distribuer au plus tard le 3 mars.

### Ecole/ Mme Ledoux Nadine

- \* L'aménagement de la cantine se fait petit à petit pour une ouverture le 6 mars.
- \* Une diététicienne a proposé son aide à M. Secq pour la confection des menus.
- \* Mme Ledoux a reçu une personne des Ets RESALIS proposant des produits de qualité. A voir avec M. Secq.
- \* Prochain Conseil d'école le 14 mars 2017 à 18h.

### Elections et CCAS/ Mme Chartier Patricia

- \* Permanence des bureaux de vote pour les élections présidentielles remises à chacun.

### Voirie, bâtiments communaux/ M. Texier Alain

- \* Devis pour poteaux sur D7  
ABC 40 poteaux pour 1 706,40 € TTC  
SELF SIGNAL ..... 1 084, 99 € TTC
  - \* Devis pour différents panneaux de voirie  
Ets SELF SIGNAL 834,33 € TTC
- Les élus souhaitent faire cette dépense avant le vote du budget 2017. Une délibération sera prise en ce sens.
- \* Vidange des hydro carbures dans le chemin de « la cueille » 250,00 € par la société Bodin Assainissement.
  - \* Un candélabre a été endommagé au clos des Raguittes. Un dépôt de plainte a été fait. Devis du matériel à remplacer : 1 039,20 € HT.
  - \* Devis pour un mât nécessaire à l'éclairage du terrain de pétanque : 100,00 € HT
  - \* Devis pour dépose du mobil home mis provisoirement à la cantine pendant la construction du réfectoire scolaire : 150,00 € HT par STPM. (voir Alain)
- Ce mobil home pourrait être mis à disposition de l'association Fressi'Nature puisqu'elle doit ôter tout ce qui se trouve dans les bâtiments de la mairie qui vont être réaménagés.
- \* Devis des Ets VIAUD pour plans d'intervention et évacuation 410,00 € TTC et extincteurs 667,50 € TTC dans le réfectoire scolaire.

### Commission sécurité / M. Rousseaux Patrick

M. Rousseaux donne lecture de la réponse faite point par point au rapport de visite inspection « Santé et Sécurité au travail » 2016-2017 de l'école Pierre Moinot, rédigé par M. Sarradin Denis. Il fait remarquer que certains points seront exposés aux pompiers, lors de la visite avant l'ouverture du réfectoire scolaire.

Une fois les réponses données par les pompiers, la réponse dans son intégralité, sera transmise à : La directrice de l'école, le Conseil d'école, M. Franck Picaud directeur académique, Mme Corinne Lambin, service administratif de l'inspection académique.

## **7 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Pour faire suite à son courrier, M. Nivau fait part de la réponse de la directrice de l'école qui affirme avoir une assurance responsabilité civile permettant aux enseignants d'emporter les ordinateurs portables de l'école à leur domicile, pour pouvoir travailler.
  - Sur le prochain édito du maire (Fressines Infos), M. Nivau annoncera qu'il compte informer les fressinois sur les décisions de la nouvelle communauté de communes.
- M. Rousseaux souhaiterait un sondage pour connaître le nombre de personnes qui lisent le Fressines Infos. Un débat aura lieu en commission.

- Madame Chauveau Magali demande si le monument aux morts sera transféré une fois la salle du Conseil municipal déplacée ? Cette question sera aussi étudiée en commission. Ce monument a déjà été déplacé une fois par le passé.

- Madame Piot a reçu Mme Pujeault (qui travaille au CLAS de la communauté de communes) qui souhaite redynamiser la bibliothèque communale en l'inscrivant à la « Bouquinade ».

Dans le cadre du projet « Terre de lecture 2017 », Il est envisagé un petit spectacle pour enfants de 5 à 10 ans. Celui-ci pourrait avoir lieu à la salle des fêtes un vendredi soir avec un verre de l'amitié en final.

- M. Brosseau Christophe fait savoir que le SITS est prêt à facturer les parents (3 factures en trois mois).

Fin de la séance 23h02